

CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE ET G/RSS

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RSS

Ce document d'information sur la RSS examine comment les constitutions influencent la gouvernance, la stabilité et la sécurité en définissant la répartition des pouvoirs, les mandats institutionnels et les droits des citoyens. Dans un État donné, une constitution bien conçue institutionnalise les principes fondamentaux ainsi que des mécanismes de répartition des pouvoirs, de contrôle civil, de révision judiciaire et de participation citoyenne. Elle définit les rôles des institutions de sécurité ainsi que les structures de contrôle qui leur sont associées, renforçant ainsi le contrôle démocratique et l'efficacité opérationnelle du secteur dans une approche fondée sur le droit. Le document explique comment les réformes constitutionnelles et institutionnelles peuvent améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité de la gouvernance du secteur de la sécurité dans divers contextes politiques.

CE DOCUMENT D'INFORMATION RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Qu'est-ce que la construction constitutionnelle?	2
Quels sont les éléments essentiels de la construction constitutionnelle qui en font un levier efficace pour le renforcement de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité (G/RSS)?	3
En quoi chacune des étapes du processus de construction constitutionnelle est-elle pertinente pour la mise en place d'une gouvernance du secteur de la sécurité à la fois responsable et efficace?	4
Quels sont les acteurs clés de la construction constitutionnelle, et quels rôles les acteurs de la sécurité y jouent-ils?	4
Comment les principes d'une bonne G/RSS peuvent-ils appuyer et renforcer les processus constitutionnels?	8
Quels sont les risques et les défis liés à l'articulation entre la construction constitutionnelle et la G/RSS?	9

À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certaines questions liées à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux personnes intéressées la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches actuelles en la matière.

DCAF, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens dans un cadre de gouvernance démocratique, d'état de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, le DCAF contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires et les acteurs internationaux qui soutiennent ces États à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Il crée des produits de connaissances innovants, encourage les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

Le DCAF tient à remercier

Upasana Garoo pour la rédaction ; Sumit Bisarya – Responsable du Programme international sur la construction constitutionnelle et l'État de droit, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) ; Nathalie Gendre (GS), William McDermott (PE), Floris Wolters de Klerck (RT), Alexandru Lazar (RT), Mariia Kostiv (RT) et Gabriela Manea (RT) pour leurs commentaires et révisions ; Aleksandra Vojvodic pour la traduction en français ; Ioan Nicolau pour l'édition en français ; et Petra Gurtner pour la mise en page et le design.

Rédactrice de la série

Gabriela Manea

© DCAF

Les documents d'information sur la RSS sont disponibles gratuitement sur le site www.dcaf.ch

Les utilisateurs peuvent copier et distribuer ce matériel à condition de mentionner le DCAF. Usage non commercial uniquement.

Pour citer cette publication

DCAF – Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité. Construction constitutionnelle et G/RSS. Série Documents d'information sur la RSS. Genève : DCAF, 2025.

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

✉ info@dcaf.ch
☎ +41 22 730 94 00



www.dcaf.ch

QU'EST-CE QUE LA CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE ?

La construction constitutionnelle est un processus sur le long terme qui vise à établir ou à modifier les fondements juridiques, institutionnels et procéduraux de la gouvernance d'un État. Elle englobe la rédaction, l'adoption et la mise en œuvre d'une constitution ou de réformes constitutionnelles. Ce processus peut s'inscrire dans des contextes variés : parfois en période de stabilité, plus souvent au cours de transitions politiques, et presque systématiquement dans des environnements post-conflit ou post-crise. Dans certains cas, les constitutions ne se limitent pas à définir les structures de gouvernance ; elles jouent également un rôle essentiel dans la consolidation de la paix, la reconstruction de l'État et la réconciliation, en restructurant les institutions de sécurité, en garantissant l'inclusivité et en renforçant la légitimité.

La construction constitutionnelle revêt une importance cruciale pour la gouvernance et réforme du secteur de la sécurité (G/RSS), dans la mesure où elle établit les règles fondamentales définissant les rôles, les responsabilités et les mécanismes de contrôle des institutions de sécurité telles que la police, les forces armées ou les services de renseignement. Ces règles déterminent la répartition des pouvoirs, les modalités d'usage de la force, ainsi que les garanties en matière de responsabilité, de transparence et de respect des droits de l'homme au sein du secteur sécuritaire. Les constitutions bien conçues désignent également les organes de contrôle démocratique et énoncent des garanties juridiques visant à s'assurer que les acteurs de la sécurité agissent dans le cadre de l'État de droit.

Dans le contexte de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité (G/RSS), la construction constitutionnelle représente une opportunité majeure d'institutionnaliser les principes de contrôle civil, de légitimité et de confiance publique — que ce soit par l'élaboration

QU'EST-CE QU'UNE CONSTITUTION ?

La constitution est le cadre juridique et politique fondamental qui définit la structure, les fonctions et les limites de l'autorité gouvernementale, ainsi que les mécanismes de protection des droits et libertés individuels. C'est dans la constitution que sont établies la séparation des pouvoirs entre les branches exécutive, législative et judiciaire, les procédures de prise de décision, de résolution des conflits, et les dispositifs de responsabilité institutionnelle. La constitution consacre ainsi les principes politiques essentiels, garantit les droits fondamentaux et précise les obligations de l'État comme celles des citoyens.

Les instruments de transparence, de contrôle et de recours juridictionnel qu'elle intègre font de la constitution un pilier de la gouvernance démocratique et un rempart contre l'exercice arbitraire du pouvoir. La légitimité d'une constitution repose cependant sur un large consensus populaire, souvent obtenu grâce à un processus de rédaction participatif et à une procédure de ratification exigeante, notamment par le biais d'une majorité qualifiée au parlement ou l'approbation par référendum national. Bien qu'elles soient conçues pour garantir la stabilité et la continuité, la plupart des constitutions prévoient également des mécanismes de révision, permettant ainsi leur adaptation juridique et politique dans le temps. En conciliant ainsi rigidité et souplesse, les constitutions peuvent demeurer pertinentes face à l'évolution des contextes politiques, sociaux et sécuritaires.

d'un nouveau texte constitutionnel ou par la réforme d'un document existant. Dans les contextes de transition ou d'après-conflit, le processus constitutionnel peut s'avérer particulièrement utile pour renégocier le contrat social et promouvoir une gouvernance inclusive et responsable. Lorsqu'il s'enracine dans des valeurs démocratiques et repose sur une participation suffisante, le processus de construction constitutionnelle peut faire de la constitution à la fois un cadre juridique et un instrument politique de stabilité durable et de gouvernance sécuritaire efficace.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE QUI EN FONT UN LEVIER EFFICACE POUR LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (G/RSS) ?

La construction constitutionnelle joue un rôle déterminant dans la configuration de la G/RSS, dès lors qu'elle établit un cadre juridique et institutionnel garantissant le contrôle démocratique, la responsabilité du secteur de la sécurité, et la protection des droits de l'homme. Pour être réellement efficace à cet égard, le processus constitutionnel devrait intégrer les éléments suivants :

- **Appropriation nationale et inclusivité** – Un processus constitutionnel légitime repose sur un leadership national fort ainsi qu'une participation élargie des acteurs politiques, des institutions de sécurité et de la société civile, incluant également les groupes marginalisés, ainsi que les femmes, les jeunes et les minorités. Ce type d'inclusivité favorise la confiance et permet de façonner une gouvernance du secteur de la sécurité qui puisse refléter la diversité de la société, contribuant ainsi à répondre aux besoins sécuritaires de l'ensemble de la population.
 - **Contrôle démocratique du secteur de la sécurité** – Les constitutions doivent définir avec clarté les rôles, les mandats et les mécanismes de responsabilité des institutions sécuritaires. Le contrôle civil – généralement exercé par des commissions parlementaires, des organes de surveillance indépendants et par l'intervention du pouvoir judiciaire – est essentiel pour prévenir les abus de pouvoir et garantir que les institutions de sécurité servent l'intérêt général.
 - **État de droit et équilibre institutionnel des pouvoirs** – Dans un cadre de gouvernance juridique solide, la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire empêche la concentration de l'autorité entre les mains d'un seul pouvoir. L'indépendance du pouvoir judiciaire et l'accès à la justice constituent des garde-fous contre les comportements illégaux des acteurs sécuritaires, via des mécanismes de contrôle judiciaire.
 - **Transparence et responsabilité publique** – Les constitutions peuvent imposer la transparence dans les politiques, les budgets et les opérations du secteur
- de la sécurité. Des dispositions protégeant la liberté d'information et qui prévoient la création d'organes de plainte civils, ainsi que de commissions de surveillance, renforcent la confiance du public et contribuent à prévenir la corruption ou les abus de pouvoir.
- **Protection des droits de l'homme** – Les constitutions devraient garantir les droits fondamentaux, notamment les dispositions contre la détention arbitraire, la torture et la discrimination, afin d'ancrer le fonctionnement des institutions de la sécurité dans des normes éthiques et juridiques conformes aux standards internationaux.
 - **Égalité de genres et approche intersectionnelle** – Une construction constitutionnelle efficace doit intégrer l'égalité de genres de manière transversale, ainsi que prendre en compte les identités croisées des personnes les plus touchées par l'insécurité. Cela implique non seulement la garantie de l'égalité des droits dans le texte constitutionnel, mais aussi la mise en place de mécanismes permettant la participation effective des femmes, des personnes LGBTQ+, des minorités ethniques et religieuses, des personnes en situation de handicap, ainsi que d'autres groupes historiquement exclus. Les constitutions qui protègent explicitement contre les violences basées sur le genre, qui interdisent la discrimination fondée sur les identités croisées, et promeuvent une représentation équitable au sein des institutions sécuritaires, contribuent à une gouvernance plus inclusive, réactive et responsable.
 - **Prévention des conflits** – Les cadres constitutionnels peuvent jouer un rôle préventif en s'attaquant aux inégalités structurelles et aux déséquilibres de pouvoir qui alimentent l'insécurité. Lorsqu'ils sont inscrits dans la constitution, des dispositifs de gouvernance inclusive – tels qu'une représentation équitable, le contrôle civil des forces de sécurité ou encore la décentralisation – permettent d'apaiser les tensions sociales et de réduire les risques de marginalisation ou de dérives autoritaires. L'impact préventif d'une constitution peut être renforcé par des dispositions explicites relatives à la non-discrimination, à l'accès équitable à la justice et à la surveillance des acteurs du secteur sécuritaire. Ainsi, la conceptualisation d'une constitution peut favoriser une culture de la transparence, de la participation publique et de l'État de droit, essentielles à une gouvernance sécuritaire efficace et légitime, et à la consolidation des relations de confiance entre l'État et les citoyens, condition nécessaire pour une stabilité durable.
 - **Consensus politique et réconciliation post-conflit** – En contexte post-conflit, la construction constitutionnelle est un outil essentiel de consolidation de la paix, de formation d'un consensus politique et de réconciliation nationale. Un processus pleinement inclusif permet aux anciens adversaires de concevoir ensemble des structures de gouvernance fondées sur des intérêts partagés et des règles d'engagement mutuellement acceptées. Par le biais d'accords négociés de partage du pouvoir, de dispositions favorisant l'inclusion des minorités et de mécanismes de justice transitionnelle,

la constitution peut transformer des accords de paix fragiles en cadres juridiques durables, capables d'intégrer les anciens combattants, de démilitariser la vie politique et de renforcer la confiance du public dans des institutions de sécurité réformées. De plus, en codifiant les structures de contrôle et en intégrant des mécanismes de redevabilité dans la gouvernance du secteur de la sécurité, la construction constitutionnelle consolide la légitimité des institutions étatiques et soutient la stabilité ainsi que la résilience à long terme dans un environnement post-conflit.

- **Procédures de révision et capacité d'adaptation** – Les environnements sécuritaires étant en constante évolution, il est essentiel que les constitutions prévoient des procédures de révision bien conçues, permettant de répondre à de nouveaux défis sécuritaires sans compromettre les principes démocratiques. Les dispositions adaptatives peuvent inclure des clauses d'extinction, des clauses de dérogation, des règles de révision ainsi que des mesures transitoires, afin de garantir une évolution responsable et un réexamen périodique des mesures liées à la sécurité.

EN QUOI CHACUNE DES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE EST-ELLE PERTINENTE POUR L'INSTAURATION D'UNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ À LA FOIS RESPONSABLE ET EFFICACE ?

La construction constitutionnelle est un processus à **plusieurs étapes**, comprenant généralement les phases **pré-constitutionnelle**, de **rédaction**, **d'adoption**, de **mise en œuvre** et de **révision**, chacune offrant des points d'entrée essentiels pour façonner la gouvernance du secteur de la sécurité (voir Figure 1). Dans les contextes de transition ou d'après-conflit, la phase **pré-constitutionnelle** intervient souvent en réponse à une crise, à un changement de régime ou à l'émergence d'une paix fragile, et joue un rôle décisif dans l'orientation de l'agenda de réforme. Cette phase s'appuie notamment sur un dialogue national, une cartographie des parties prenantes et sur l'identification des lacunes dans la gouvernance du secteur de la sécurité, telles que la politisation, l'absence de contrôle civil ou la fragmentation des structures de commandement. À ce stade, une participation élargie des dirigeants politiques, de la société civile et des acteurs de la sécurité permet de bâtir un consensus autour des principes devant guider la réforme constitutionnelle.

C'est au cours des phases de **rédaction** et **d'adoption** que le **contrôle démocratique**, la **surveillance civile** et la **protection des droits de l'homme** peuvent être intégrés au cœur du texte constitutionnel. Des consultations inclusives permettent d'énoncer de manière claire les rôles, mandats et mécanismes de responsabilité des institutions sécuritaires dans ce cadre. Une fois la constitution adoptée, la phase de **mise en œuvre** est cruciale pour traduire les dispositions constitutionnelles en pratiques concrètes, par le biais de lois d'application, de restructurations institutionnelles, de renforcement des capacités et de mobilisation citoyenne. Enfin, des procédures de **révision** solides garantissent que la constitution demeure adaptable face à l'évolution des besoins en matière de sécurité, sans pour autant compromettre les garanties démocratiques fondamentales. Collectivement, ces différentes étapes influencent non seulement la structure formelle du secteur de la sécurité, mais également sa légitimité, son efficacité et sa durabilité dans le temps.

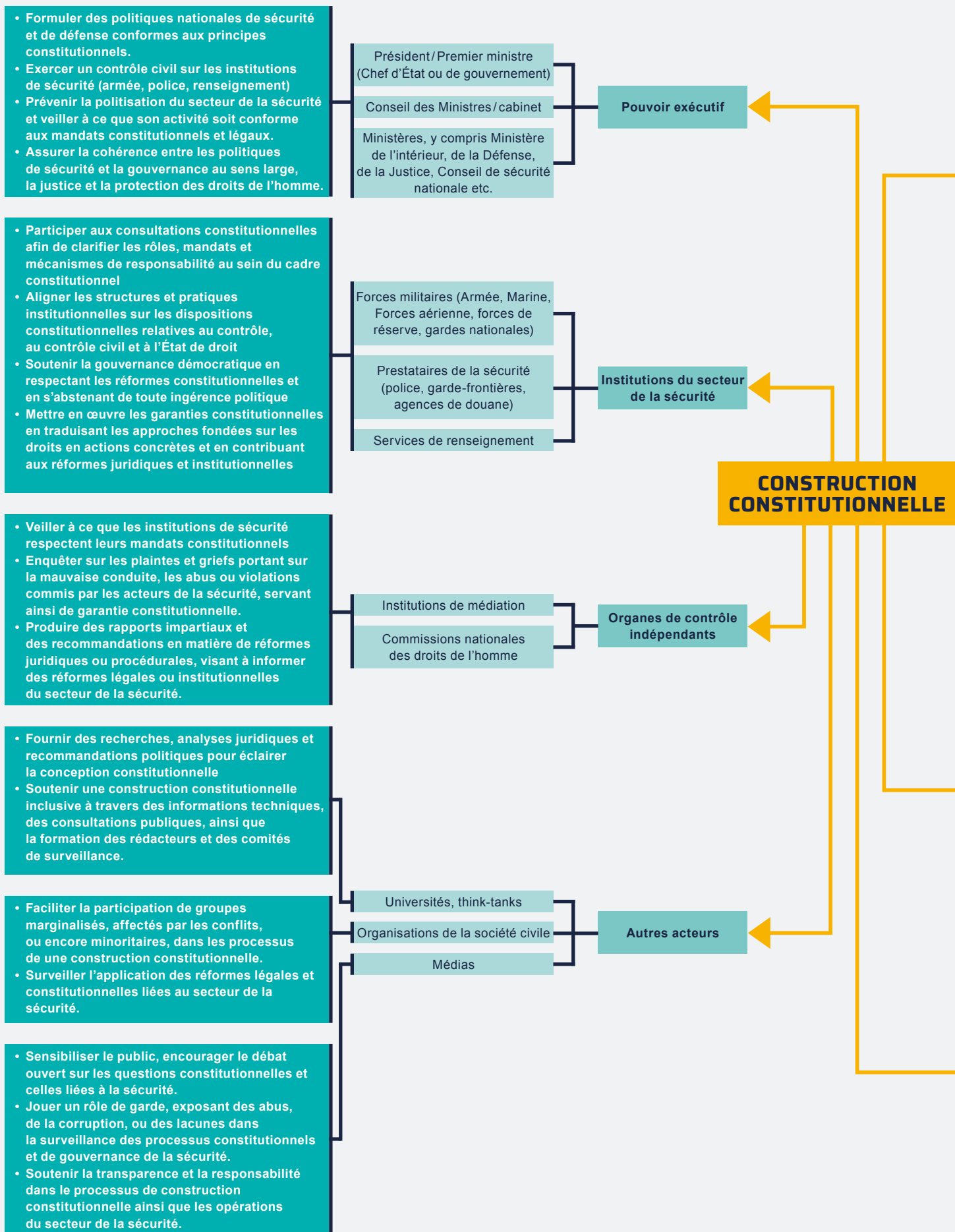
QUELS SONT LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE ET QUELS RÔLES JOUENT LES ACTEURS DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ?

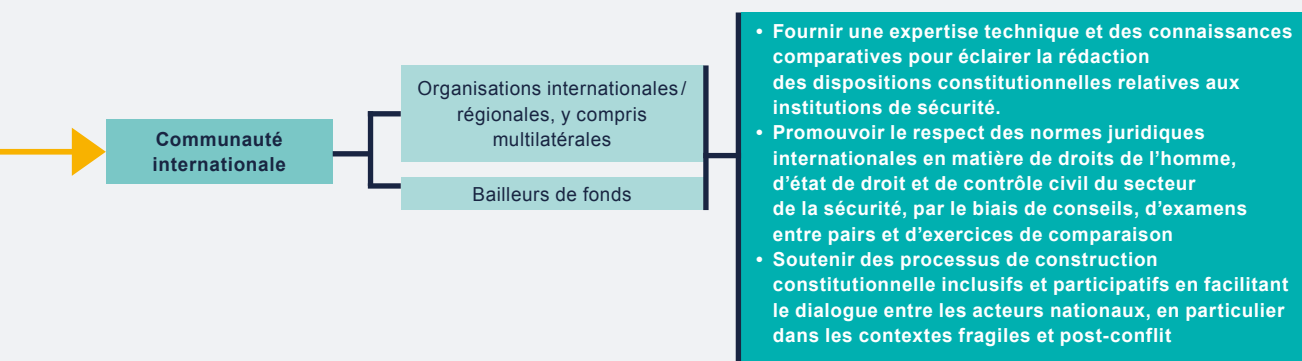
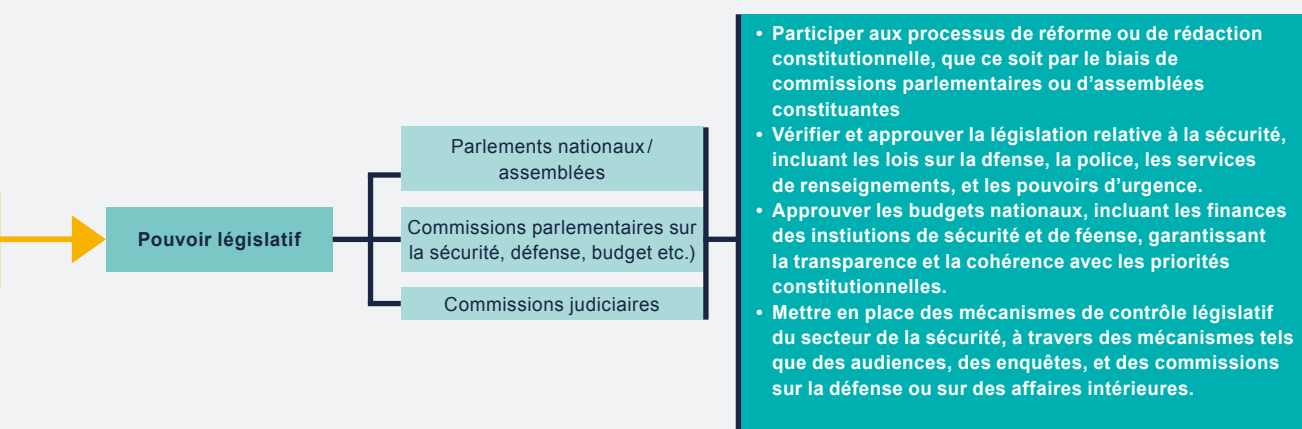
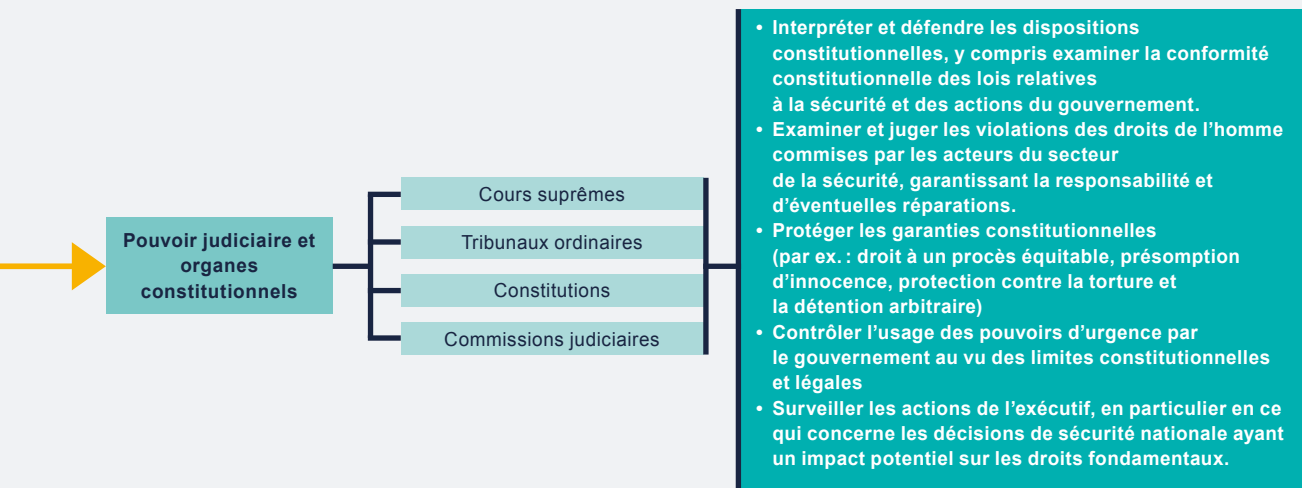
La construction constitutionnelle est un processus complexe et multipartite qui réunit une diversité d'acteurs nationaux et internationaux. Chacun joue un rôle essentiel dans l'instauration d'un cadre constitutionnel qui soutient la gouvernance démocratique, l'État de droit et une gouvernance du secteur de la sécurité responsable. Si leurs responsabilités diffèrent, l'engagement coordonné de l'ensemble de ces acteurs est indispensable pour garantir que les cadres constitutionnels et institutionnels issus de ce processus reflètent les valeurs démocratiques, protègent les droits de l'homme et répondent aux besoins de sécurité de la population. Par exemple : le gouvernement doit mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles, le secteur de la sécurité doit restructurer ses institutions, le parlement doit adopter des lois afin de respecter les mandats constitutionnels de contrôle, et les organes de supervision créés à cet effet doivent agir de manière indépendante pour protéger les droits et libertés constitutionnels (voir Figure 2 à la page 6).

FIGURE 1 COMMENT EST-CE QUE LES PHASES DE LA CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE SONT-ELLES LIÉES AVEC LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ?



FIGURE 2 CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE : ACTEURS PRINCIPAUX ET LEURS RESPONSABILITÉS





COMMENT LES PRINCIPES D'UNE BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉFORME (G/SSR) PEUVENT-ILS ÉCLAIRER ET RENFORCER LES PROCESSUS DE CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE ?

La construction constitutionnelle est une opportunité cruciale pour ancrer les principes démocratiques de la G/SSR dans les cadres fondamentaux. Grâce à des dispositions favorisant la responsabilité, la transparence, le contrôle civil et le respect des droits de l'homme, les constitutions peuvent établir la base juridique et normative d'un secteur de la sécurité au service de tous les citoyens, respectueux de l'État de droit et responsable devant les institutions démocratiques. Ces principes protègent non seulement contre l'autoritarisme et les abus, mais contribuent également à bâtir des institutions de sécurité professionnelles, légitimes et inclusives, renforçant ainsi les conditions d'une paix et d'une stabilité durables.

Le contrôle démocratique et institutionnalisé constitue l'une des contributions les plus essentielles de la construction constitutionnelle à la gouvernance du secteur de la sécurité. Les constitutions peuvent répartir les rôles et responsabilités entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, garantissant qu'aucun acteur ne dispose d'un pouvoir illimité sur des questions de sécurité. Le contrôle exercé par les autorités civiles élues permet de garantir que la politique de sécurité est élaborée et mise en œuvre conformément aux intérêts publics et aux normes juridiques. Le contrôle législatif, via des mécanismes tels que les commissions parlementaires, permet de vérifier les budgets de la défense, les lois et la conduite des institutions. Les organes judiciaires et les cours constitutionnelles ont le pouvoir d'interpréter les normes légales ainsi que de prévenir les violations, tandis que des institutions indépendantes telles que les commissions nationales des droits de l'homme ou les institutions de médiation apportent une couche supplémentaire de responsabilité. Ces arrangements constitutionnels forment un système robuste de freins et contrepoids, essentiel pour maintenir un contrôle démocratique sur les institutions de sécurité.

La **transparence et la responsabilité**, deux principes centraux de gouvernance, peuvent également être fortement renforcés par les dispositions constitutionnelles. En imposant l'ouverture dans la prise de décision, la budgétisation et les processus de politique liés au secteur de la sécurité, les constitutions contribuent à démystifier le fonctionnement d'institutions puissantes opérant souvent dans l'opacité. L'approbation parlementaire des dépenses de sécurité, les obligations de publication de rapports et la transparence dans les nominations et les mandats ne sont que quelques exemples de la manière dont les constitutions peuvent accroître la surveillance. Par ailleurs, lorsque des dispositions anti-corruption et des règles d'accès à l'information publique sont intégrées dans la constitution, elles contribuent à prévenir les abus de pouvoir, à réduire les réseaux de clientélisme et à dissuader les activités illicites au sein des institutions de sécurité. Ces mécanismes de transparence favorisent une gouvernance efficace et légale, tout en renforçant la confiance du public dans les institutions de sécurité et dans le système politique dans son ensemble.

L'État de droit et le respect des droits de l'homme constituent des piliers fondamentaux des constitutions. En interdisant des pratiques telles que la détention arbitraire, la torture ou les exécutions extrajudiciaires, et en garantissant le respect des procédures légales ainsi que du droit à un procès équitable, les constitutions protègent les individus contre les abus étatiques et placent le secteur de la sécurité dans un cadre légal respectueux des droits de l'homme. Elles protègent également les droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, qui sont souvent mises à l'épreuve dans le cadre des opérations de sécurité. Les dispositions constitutionnelles peuvent en outre exiger que les institutions de sécurité se conforment aux obligations internationales et régionales en matière de droits de l'homme, alignant ainsi la pratique nationale sur les standards internationaux dans la matière. Lorsque les lois constitutionnelles imposent des réformes institutionnelles, des formations et des mécanismes de contrôle visant à promouvoir une conduite légale et respectueuse des droits, elles renforcent une culture de conformité, de discipline professionnelle et de responsabilité publique dans l'ensemble du secteur de la sécurité.

La participation et la représentation peuvent transformer les institutions de sécurité en acteurs plus réactifs et équitables, et peuvent être soutenues par des dispositions constitutionnelles garantissant que les communautés marginalisées – y compris les femmes, les minorités ethniques, les peuples autochtones et les populations déplacées – puissent prendre part et être représentées dans le secteur de la sécurité ainsi que dans les processus clés concernant ce dernier. Les constitutions peuvent contribuer à corriger les déséquilibres historiques de pouvoir et la discrimination en imposant des processus consultatifs inclusifs, en réservant des sièges dans les organes de contrôle et en promouvant des approches de sécurité sensibles au genre et intersectionnelles. Cela renforce la légitimité de la constitution elle-même, tout en assurant que les institutions de sécurité sont mieux adaptées à l'ensemble des besoins de la société. Une conceptualisation constitutionnelle inclusive de ce type favorise l'appropriation, la responsabilité et la confiance, rendant en fin de compte le secteur de la sécurité plus efficace pour assurer la protection et la justice pour tous.

QUELS SONT LES RISQUES ET DÉFIS LIÉS À L'ALIGNEMENT DE LA CONSTRUCTION CONSTITUTIONNELLE SUR LA G/SSR ?

Les processus de construction constitutionnelle visant à réguler le secteur de la sécurité se heurtent souvent à la résistance d'élites politiques et militaires retranchées, qui perçoivent les réformes comme une menace pour leur autorité ou leurs privilèges. Dans les contextes post-conflit ou fragiles, où les institutions et l'État de droit sont typiquement faibles, les forces de sécurité peuvent agir en toute impunité ou en dehors des limites constitutionnelles. Lorsque des ambiguïtés existent dans les mandats constitutionnels, elles peuvent être exploitées pour échapper au contrôle ou à la responsabilité, surtout lorsque les mécanismes de contrôle civil sont insuffisants ou inefficaces. Il existe également un risque que les constitutions soient manipulées de mauvaise foi, par exemple par l'inscription d'une autonomie militaire dépourvue de contrôle, ou par l'extension des pouvoirs exécutifs, compromettant ainsi le contrôle démocratique plutôt que de le renforcer.

Un risque supplémentaire survient lorsque les processus de construction constitutionnelle excluent la société civile, les femmes et les communautés marginalisées, ce qui réduit la légitimité, l'inclusivité et la durabilité des réformes. Par ailleurs, le fait de ne pas traiter les abus passés par le biais de mécanismes de justice transitionnelle peut installer une culture de l'impunité et éroder la confiance du public dans les institutions de sécurité, ainsi que dans le cadre constitutionnel plus large. Si l'influence internationale ou les priorités établies par les bailleurs de fonds ne sont pas ancrées localement, cela peut également conduire à des réformes qui manquent de portée réelle ou de légitimité politique, même si elles sont formellement institutionnalisées. Ces risques soulignent la nécessité de processus transparents, inclusifs et participatifs, qui inscrivent des mandats clairs, permettent un contrôle civil significatif et intègrent des protections des droits de l'homme, afin de garantir une gouvernance du secteur de la sécurité à la fois responsable et démocratique.

MÉCANISMES CONSTITUTIONNELS DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

- **Garanties explicites des droits :** De nombreuses constitutions protègent explicitement les droits humains et les libertés civiles. Ces protections peuvent couvrir un large éventail de droits pertinents dans le contexte de la G/SSR, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ; la protection contre la torture et les traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants ; la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ; ainsi que le droit à un procès équitable. Ces dispositions établissent le cadre juridique dans lequel les activités du secteur de la sécurité doivent s'exercer et servent de base pour tenir les forces de sécurité responsables de toute violation.
- **Interdictions de la torture et des traitements inhumains :** De nombreuses constitutions interdisent également explicitement la torture et toute forme de traitement ou peine cruels, inhumains ou dégradants, quelles que soient les circonstances. Ces interdictions sont absolues et non dérogeables, s'appliquant même en état d'urgence ou en situation de conflit armé, soulignant l'importance du respect de la dignité humaine et de la valeur inhérente de chaque individu, y compris dans le cadre des opérations de sécurité.
- **Contrôle judiciaire :** Les constitutions prévoient souvent une instance judiciaire indépendante ayant le pouvoir de contrôler la légalité des actions et décisions du secteur de la sécurité. Le contrôle judiciaire garantit que les forces de sécurité sont tenues responsables des violations des droits de l'homme ou des libertés civiles, et offre un mécanisme de recours pour les individus dont les droits ont été sujet à restriction. Les tribunaux peuvent également émettre des injonctions ou autres mesures correctives pour remédier aux violations et prévenir de futurs abus.
- **Dispositions relatives à la non-discrimination :** Lorsqu'elles sont intégrées au cadre constitutionnel, des dispositions sur la non-discrimination permettent de tenir les forces de sécurité responsables de tout comportement discriminatoire et les obligent à agir de manière à prévenir de telles pratiques. En interdisant explicitement la discrimination fondée sur la race, le sexe, le handicap ou l'orientation sexuelle, les constitutions imposent que le secteur de la sécurité protège les droits de tous les individus de manière égale. Ces dispositions contribuent également à prévenir une application discriminatoire de la loi ou les pratiques biaisées au sein du secteur de la sécurité, telles que le profilage racial ou la violence basée sur le genre, qui affectent de manière disproportionnée les groupes marginalisés.
- **Droit à la vie privée :** Les constitutions incluent souvent des protections du droit à la vie privée, servant à sauvegarder les informations personnelles et privées des individus contre toute intrusion arbitraire de l'État, y compris les activités de surveillance exercées par les agences de sécurité. Ces protections permettent de prévenir les abus de pouvoir et garantissent que les droits et libertés constitutionnellement garantis peuvent être exercés sans ingérence injustifiée.
- **Mécanismes de contrôle civil :** Les constitutions peuvent établir des mécanismes de contrôle civil, tels que des commissions parlementaires, des commissions indépendantes des droits de l'homme ou des médiateurs, pour surveiller et examiner les activités du secteur de la sécurité. Ces organes constituent un contrepoids à l'exercice du pouvoir étatique, favorisent la transparence et la responsabilité, et servent de canal pour traiter les doléances relatives aux activités du secteur de la sécurité.
- **Limitations du pouvoir de l'État :** Les constitutions définissent généralement les limites de l'exercice du pouvoir étatique, y compris par le secteur de la sécurité. Pour garantir que les forces de sécurité agissent dans le cadre de la loi et des droits et libertés des individus, les dispositions constitutionnelles peuvent exiger que les opérations de sécurité soient conduites selon les principes de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination, et interdire la détention arbitraire, la surveillance ou l'usage de la force.
- **Approche sensible au genre et intersectionnelle :** Une construction constitutionnelle qui prend en compte le genre et l'intersectionnalité est essentielle pour favoriser une gouvernance du secteur de la sécurité inclusive, responsable et démocratique. Les dispositions constitutionnelles consacrant l'égalité de genre et la non-discrimination établissent la base juridique nécessaire pour corriger les inégalités structurelles et garantir que les institutions de sécurité protègent et servent tous les individus de manière équitable. En reconnaissant l'intersectionnalité des discriminations liées au genre, à l'ethnicité, au statut socioéconomique, au handicap ou à l'orientation sexuelle, les constitutions peuvent imposer une représentation inclusive dans la gouvernance du secteur de la sécurité et créer les conditions pour la participation effective des femmes et des communautés marginalisées aux décisions clés. De surcroît, des protections constitutionnelles robustes contre la violence basée sur le genre, y compris les dispositions concernant les violences sexuelles dans les contextes de conflit et de sécurité, sont cruciales pour assurer la responsabilité et prévenir l'impunité au sein des institutions de sécurité. Les mécanismes de contrôle indépendants, tels que les cours constitutionnelles, les commissions des droits de l'homme et les commissions parlementaires, renforcent le contrôle démocratique en tenant les acteurs du secteur de la sécurité responsables de l'application des pratiques sensibles au genre et non discriminatoires. Intégrer l'intersectionnalité dans la construction constitutionnelle, et ainsi reconnaître les dynamiques profondes de pouvoir social, renforce la légitimité et l'efficacité de la G/SSR, et produit des cadres juridiques à la fois protecteurs et réactifs aux besoins divers et évolutifs en matière de sécurité d'une société.

POUR APPROFONDIR

- Barany, Zoltán et al., eds.
Security Sector Reform in Constitutional Transitions
Oxford University Press, 2019.
- Böckenförde, Markus
Constitutional Amendment Procedures
International IDEA Constitution-Building Primer 10. International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2014.
- Bryden, Alan, et Heiner Hänggi, eds.
Reform and Reconstruction of the Security Sector
LIT Verlag, 2004.
- Bulmer, Elliot
Emergency Powers
International IDEA Constitution-Building Primer 18. International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2018.
- Dziedzic, Anna
From paper to lived reality: gender-responsive constitutional implementation
International IDEA Discussion Paper 20/2016. International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2016.
- Houlihan, Erin C., et Sumit Bisarya
Practical Considerations for Public Participation in Constitution-Building: What, When, How and Why?
International IDEA Policy Paper No. 24. International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2021.
- Bulmer, Elliot
What is a Constitution? Principles and Concepts
International IDEA Constitution-Building Primer 1. International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2014.
- International IDEA
Constitution Assessment for Women's Equality
International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2016.
- United Nations
Guidance Note of the Secretary-General on United Nations Constitutional Assistance
September 2020.
- van Lier, Felix-Anselm, et Katrin Seidel
Constitution Making
In The Oxford Handbook of Law and Anthropology, edited by Marie-Claire Foblets et al. Oxford Academic, 2022.

AUTRES RESSOURCES DU DCAF SUR LA RSS

Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens oeuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : www.dcaf.ch



**DCAF - Geneva Centre for
Security Sector Governance**

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Geneva
Switzerland

 **+41 22 730 94 00**

 **info@dcaf.ch**

 **@DCAF_Geneva**

www.dcaf.ch